



Réf. Farde e-Assemblées : 2410398

N° OJ : 44

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/11/2021

Objet : Contrat de Quartier Durable "Les Marolles" : Opération 5.10 "Seniors".- Convention.- Subside.- Dossier de référence n° 2021/4230 (Réf. 20211006).

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.10 «Seniors», à mener par la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable "Les Marolles", adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que l'opération 5.10 «Seniors» sera menée au titre de soutien aux seniors du quartier des Marolles constituant, souvent pour les plus âgés, un public isolé et fragilisé ;

Considérant que le travail de proximité sera mené dans un cadre préventif et en faveur de l'amélioration des conditions de vie des seniors ;

Considérant que la prévention de l'isolement et la lutte contre la rupture du lien social seront les fils rouges de l'opération ;

Considérant que l'asbl "Maisons de Quartier - Centres d'animation sociale de quartier" s'engage notamment à constituer un groupe d'habitants seniors ressources/relais afin de prospecter les besoins, mobiliser un réseau d'échanges, initier des activités et mener une campagne de communication ciblée autour de l'existence des chèques sport pour les seniors ;

Considérant qu'une subvention d'un montant total de 20.000,00 EUR est octroyée au bénéficiaire de l'opération, accordée par la Ville de Bruxelles (4.000,00 EUR) et la Région de Bruxelles-Capitale (16.000,00 EUR) ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 93022/43501 du budget ordinaire de 2021 ;

Considérant que le crédit de 81.331,15 EUR prévu à l'article budgétaire 93022/43501 du service ordinaire 2021 pour l'opération «Contrat de Quartier Durable "Les Marolles" - action 5.01b - Brigade des paveurs» peut être diminué de 4.000,00 EUR pour affecter ce montant à l'opération «Contrat de Quartier Durable "Les Marolles" - action 5.10 - Seniors» du même article budgétaire ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1

La convention établie entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles et l'asbl "Maisons de Quartier - Centres d'animation sociale de quartier", porteur de l'opération 5.10 « Seniors » à mener dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Les Marolles", est adoptée.

Article 2

Le principe d'octroyer et engager pour l'opération 5.10 «Seniors» à mener dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Les Marolles", une somme de 4.000,00 EUR en dépense au budget ordinaire de 2021 en faveur de l'asbl "Maisons de Quartier - Centres d'animation sociale de quartier", est adopté.



Article 3

Le crédit de 81.331,15 EUR prévu à l'article budgétaire 93022/43501 du service ordinaire 2021 pour l'opération «Contrat de Quartier Durable "Les Marolles" - action 5.01b - Brigade des paveurs» est réduit d'un montant de 4.000,00 EUR à affecter à l'opération «Contrat de Quartier Durable "Les Marolles" - action 5.10 - Seniors», même article budgétaire.

Annexes :

[Convention 5.10 \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)